

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Lande 1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 13 décembre 2014

Monsieur le Président Syndicat Mixte Landes Océanes 23 rue Victor Hugo 40025 MONT DE MARSAN

Objet : réunion du comité consultatif sur le projet d'aménagement de Tosse

Monsieur le Président,

Nous avons reçu au courrier aujourd'hui votre invitation à participer à une réunion du comité consultatif sur le projet d'aménagement de Tosse le 19 décembre 2014 à 11 heures à Seignosse (Salle Ladislas de Hoyos Pole culinaire de MACS, 4033 rue Charles de Gaulle)

Permettez-nous de faire observer que la mise en place d'un Comité consultatif arrive vraiment tard. Nous vous rappelons que nous avons été contraints de demander l'application de la Convention d'Aarhus et des dispositions de l'article L.124-1 et s. du code de l'environnement (transposant la directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003) qui fondent le droit d'accès à l'information relative à l'environnement, pour obtenir des informations sur le projet cité en objet dont nous avions appris l'existence officielle lors des vœux du préfet le 17 janvier 2014. Vous avez transmis à notre fédération le « Diagnostic environnemental relatif au projet de ressort golfique sur la commune de Tosse » et nous vous en remercions.

Nous avons examiné le projet et nous avons adressé un message pour savoir s'il était possible que ce projet puisse être abandonné. Nous regrettons de constater que les réponses apportées ne répondent pas aux préoccupations que nous avions clairement exprimées, lesquelles correspondent aux inquiétudes exprimées par nos adhérents et sympathisants.

Vous indiquez dans votre courrier que le Syndicat Mixte Landes Océanes avait décidé en juillet 2014 d'engager une concertation la plus large possible. Permettez-nous de douter de la qualité de votre démarche en vous invitant à lire ou relire la Charte de la Concertation, produite par le Ministère de l'Environnement le 5 juillet 1996, qui recommande bien en son article 1 que « la concertation commence à l'amont du projet ». Le fait de confier ce que vous appelez « concertation » à la SARL Consultants Europe Environnement, organisme spécialisé dans la communication (ou dans la désinformation?) ne nous apporte pas les garanties que nous avions demandées en préalable pour des échanges sincères. Nous avons trop d'expérience pour ne pas nous laisser abuser une nouvelle fois (Les articles de presse consacrés au Center Park de Roybon viennent confirmer que nous avons raison de ne pas faire confiance)

Dans ces conditions il paraît fort probable que la Fédération SEPANSO Landes ne participera pas à la réunion du 19 décembre 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Georges Cingal, Président